

COMMUNE de CIVRIEUX
EXTRAIT du REGISTRE des ARRÊTÉS DU MAIRE
N° 2024 - 60 du 05/04/2024
ALLCOMS TECHNOLOGIES

Réparation d'une chambre Orange – Intersection route de Lyon et route de Massieux

Le Maire de la Commune de CIVRIEUX

VU le code des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2212.1, L 2212.2, L 2212.3 et L 2213.1 ;

VU le Code de la Route, notamment ses articles R 411.8 et R 411.25 ;

VU le Code Pénal, notamment son article R 26 paragraphe 15 ;

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU l'arrêté interministériel en date du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

VU la demande du 29/03/2024 de ALLCOMS TECHNOLOGIES, situé 432 rue des Valets « Zac des pré Seigneurs » à Montluel (01120) et représentée par Stéphane CHICOT pour des travaux de réparation d'une chambre Orange pour le compte de INEO à l'intersection entre la route de Lyon et la route de Massieux à Civrieux (01390) pendant 1 journée entre le 08/04/2024 et le 29/04/2024.

ARRETE

ARTICLE 1er :

Pendant toute la durée des travaux, la circulation sera alternée manuellement à la hauteur du chantier.

ARTICLE 2 :

Cette restriction de circulation sera mise en place entre 8h45 et 16h30 en raison du trafic important sur la route de Lyon et la route de Massieux.

ARTICLE 3 :

La signalisation de la règlementation sera mise en place, entretenue et déposée par l'entreprise ALLCOMS TECHNOLOGIES sous le contrôle des agents de la commune.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté sera publié dans la commune de CIVRIEUX.

ARTICLE 5 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Villars les Dombes ;
- SDIS – trevoux@sdis01.fr
- SLIS de Civrieux – mariellestivalgoron@gmail.com ; nicolascoin@hotmail.fr
- ALLCOMS TECHNOLOGIES – carole@allcoms.fr

Fait à CIVRIEUX, le 5 avril 2024



Le Maire,
Gerard Porretti
Gerard PORRETTI